



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

23/01/2026

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Petit rappel,

Jusqu'au 14 février 2026, l'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Deux agents recenseurs ont été désignés et vont vous accompagner.

Dalila Cuenot Véronique Bourquin



Comment ça se passe ? Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas remplir le questionnaire par Internet, l'agent recenseur de votre secteur pourra vous déposer les documents papier à compléter : 1 feuille de logement par logement et 1 bulletin individuel par habitant du logement.

N'hésitez pas à le contacter ou à contacter la Mairie.

POINTS DE COLLECTES

Rappel sur les points de collectes, déchets verts, verres et bio-déchets :

Régulièrement il est constaté des dépôts en dehors des bennes ou à côté ce qui est apparenté à un dépôt sauvage. Il est rappelé que le dépôt sauvage est passible d'une contravention de 350 €

Délibération du 15/03/2024 qui instaure une taxe pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Incendie dans la benne à déchets verts suite à des dépôts de braise : Forfait de 500 €
- Dépôt hors benne ou containers ou déchets inappropriés dans ou autour de la benne ou des containers : 350 €/m³ jusqu'à 1 m³ et 350 €/m³ pour chaque m³ supplémentaire
- Dépôt sauvage sur l'ensemble de la commune : forfait 1 000 €
- Dépôt de déchets par des professionnels dans la benne ou sur toute la commune : forfait 1 000 €
- Dépôt de déchets qui nécessitent un traitement de recyclage spécifique hors déchèterie (ex amiante...) : forfait 2 000 €

La vidéosurveillance a permis de retrouver les auteurs d'incivilités qui ont été verbalisés.

Alors soyez respectueux, quand une benne est pleine, ne déposez pas à coté de celle-ci mais attendez la levée de la benne en question ou rapprochez vous d'un autre point de collecte.

A Bessoncourt, 3 points de collecte pour les bio-déchets et le verre :

- Vers les ateliers minicipaux
- Parking du cimetière
- Parking du terrain de foot

Rappel des bonnes pratiques pour les BIO-DECHETS

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

Un quart de nos ordures ménagères est composé de déchets alimentaires qui partent à l'incinération. Cela représente, pour le Grand Belfort, 50 kilos par an et par habitant, soit plus de 5 tonnes de déchets qui pourraient être valorisés ! Désormais, vous pouvez les transformer en ressources en les apportant à la borne à biodéchets !

Que deviennent les biodéchets une fois triés ?

Les déchets alimentaires déposés dans les bornes à biodéchets seront collectés par le Grand Belfort pour être transformés en biogaz dans un méthaniseur situé dans le Haut-Rhin. Le biogaz est une énergie renouvelable qui, une fois raffinée, peut être utilisée comme le gaz naturel : pour le chauffage, la cuisson ou la production d'eau chaude sanitaire, mais aussi comme carburant. Enfin, la matière issue de la production du biogaz (digestat) est utilisée comme engrais organique en agriculture.

En pratique, comment trier ses biodéchets ? Le Grand Belfort a mis à votre disposition gratuitement un bioseau et des sacs en papier kraft accompagnés d'un mode d'emploi vous permettant de trier vos déchets alimentaires dans votre cuisine. Vous pouvez les apporter à la borne à biodéchets la plus proche de chez vous.



Des sacs Kraft sont à votre disposition en Mairie. Il est interdit de mettre des sacs plastique dans la borne de collecte.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le 6 février 2026.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune. Grâce au téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) », <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

LA PROCEDURE PAPIER

1/ Renseigner le CERFA 14952*3 papier

2/ Faire valider le document, en se munissant d'un titre d'identité, dans : un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire du lieu de travail ou de résidence du mandant.

PROCEDURE EN LIGNE SANS FRANCE IDENTITE

1/ Renseigner le CERFA 14952*3 en ligne via le portail <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

2/ Faire valider la procuration en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie

La procuration doit être validée dans les deux mois qui suivent le renseignement du CERFA, en présentant la référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

PROCEDURE EN LIGNE ENTIEREMENT DEMATERIALISEE

Se rendre sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

⇒ Conditions pour la réalisation de la démarche **entièrement en ligne** :

→ le mandant doit être un utilisateur du portail FranceConnect

→ il doit disposer de la nouvelle carte d'identité CNIe

→ il doit posséder une identité numérique préalablement **certifiée** France Identité en mairie (attention la commune de Bessoncourt n'est pas équipée pour certifier votre identité numérique)

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS



LOTO BRCL

Le BRCL organise son loto traditionnel le 7 mars à la salle des fêtes de Bessoncourt

Pour tous renseignements et réservations, contactez le 06 68 07 61 59.

LOTO TENNIS

❖ SUPER LOTO DE L'AUTRUCHE TENNIS CLUB ❖

❖ Une soirée fun, des lots, de la convivialité ! ❖

❖ Pour bien démarrer l'année, l'Autruche Tennis Club vous invite à une grande soirée LOTO pleine de surprises !

⌚ Samedi 31 janvier 2026

⌚ Ouverture des portes : 18h30

⌚ Début des parties : 20h

❖ Grande salle des fêtes de Bessoncourt

(à la sortie du village, direction les terrains de tennis)

❖ Buvette & restauration sur place

❖ Organisation 100 % assurée par le club

⌚ Pensez à réserver en ligne via HelloAsso (lien joint)

⌚ Plus simple, plus rapide, et votre place est garantie !

❖ DES LOTS QUI FONT PLAISIR !

❖ Bons d'achat Illlicado

❖ + plein de lots surprises

⌚ 15 parties au total

⌚ 14 classiques + 1 grande partie spéciale

⌚ DROITS D'ENTRÉE

❖ Adultes : 20 € → 6 cartons inclus

❖ Enfants : 5 € → 2 cartons inclus + 1 boisson offerte

❖ + Carton supplémentaire : 4 €

❖ Invitez vos amis, votre famille, vos voisins

❖ Venez tenter votre chance et partager une super soirée conviviale et festive avec nous !

❖ On vous attend nombreux ! ❖